

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absents excusés avec pouvoir : 5

Absent : 1

L'An deux mille vingt-deux et le douze octobre à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et compte tenu de la situation sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous, du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition à l'entrée de la salle du Vignarès, chemin du Moulin Neuf à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 06 octobre 2022

Date d'affichage : 06 octobre 2022

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjointe.

Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SAUVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leïla CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.

Léonard PACE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY.

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK.

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rosy FERRIGNO, est nommée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10/61 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – AIDE À LA FORMATION DES JEUNES

Vu le budget de la commune et les crédits inscrits à l'article 6574 ;

Vu l'effectif des jeunes recensé dans chaque association et les demandes présentées par celles-ci ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/10/2022

Application agréée Edisoft.com

99_DE-084-2184 01388-20221012-DEL_2022_10

Considérant l'intérêt pour la Commune que ses jeunes puissent bénéficier d'activités culturelles et sportives de qualité et que pour ce faire, le maintien de la subvention jeune à son montant de 2014, soit 56 €/jeune paraît nécessaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

Étant précisé que M. Jean-Sébastien GUENARD, Conseiller municipal, Vice-président de l'association USV RUGBY ayant présenté une demande de subvention, ne prend pas part au vote,

■ **APPROUVE** le versement des subventions selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	EFFECTIFS 2022	MONTANT SUBVENTION 2022 56 €/jeune
C.A.E.M.	52	2 912 €
LES AMIS DE LA DANSE	84	4 704 €
THEATRE DU ROND POINT (T.R.P.)	34	1 904 €
TOTAL	170	9 520 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	EFFECTIFS 2022	MONTANT SUBVENTION 2022 56 €/jeune
ACEP	38	2 128 €
Asso. Jeunes Sapeurs-Pompiers (A.J.S.P.)	24	1 344 €
CLUB DE TIR	11	616 €
HAND BALL CLUB	86	4 816 €
JUDO CLUB	116	6 496 €
PING PONG LOISIR VALREAS	9	504 €
TENNIS CLUB	209	11 704 €
USV FOOTBALL (sous réserve réception dossier complet)	83	4 648 €
USV RUGBY	188	10 528 €
TOTAL	764	42 784 €

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses qui seront imputées sur l'article budgétaire 6574 et à signer tout document relatif à ce dossier.

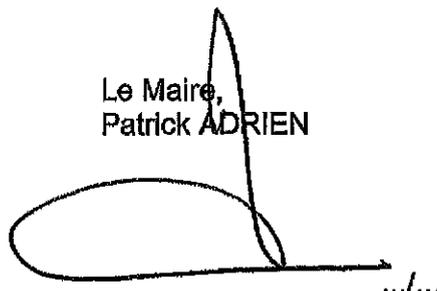
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Rosy FERRIGNO
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



.../...

REÇU EN PREFECTURE
Le 14/10/2022
Application agréée E-lepacte.com

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

La réception en Préfecture le : **14 OCT, 2022**

Et la publication sur le site Internet de la Ville le : **17 OCT. 2022**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/10/2022

Application agréée E-kyaltes.com

99_DE-084-218401388-20221012-DEL_2022_10

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2022

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2022
Application agréée E.legalite.com
99_DE-084-2184 01388-20221012-DEL_2022_10